

# Rapport à mi-parcours des PCAET

## Foire aux questions

### Cette évaluation porte sur quelle période exactement ?

Le point de départ est la date d'adoption définitive du PCAET à laquelle il convient d'ajouter 3 ans.

### Tous les EPCI engagés et ayant adopté un PCAET doivent-ils faire une évaluation à mi-parcours ou seulement les EPCI obligés (> 20 000 habitants) ?

A partir du moment où un EPCI a élaboré et adopté un PCAET, il s'engage à respecter les obligations faites à cette démarche, et donc à élaborer un rapport à mi-parcours, qu'il soit EPCI volontaire ou obligé. L'exercice sera par ailleurs utile qu'elle que soit la position de l'EPCI pour "se poser" un peu sur l'avancement de sa démarche et dresser un bilan partagé préalablement aux 6 ans.

### Les EPCI ont été soutenus par le PETR pour élaborer leur PCAET ; chaque EPCI a toutefois son PCAET propre. Le rapport à mi-parcours peut-il être mutualisé ?

La démarche peut être soutenue par le PETR, mais chaque EPCI devra avoir son propre rapport à mi-parcours.

### Quel est le contenu réglementaire du rapport à mi-parcours ?

La forme et le contenu du rapport sont laissés à l'appréciation des porteurs de la démarche. Afin de préciser et de faciliter cet exercice, des pistes de réflexions ont été élaborées dans le cadre d'un groupe de travail régional constitué de représentants des collectivités territoriales, des acteurs régionaux et des services de l'Etat. Ces préconisations ont contribué à alimenter les réflexions nationales et ont pu être partagées avec l'ensemble des collectivités (lien vers le document ci-dessous).

### Est-il possible de réajuster les objectifs ou doit-on attendre la révision à 6 ans ?

La réalisation de ce bilan peut mettre en évidence des questionnements sur les données du diagnostic et par ricochet sur les ambitions. Certaines données utilisées dans le diagnostic ont pu être affinées et recalculées par les observatoires. Les observatoires sont à la disposition des EPCI pour fournir des données actualisées et les expliciter. S'engager dans un ajustement des ambitions est un travail conséquent qui nécessitera une phase de validation (conseil communautaire par exemple).

### Bibliographie

Guide régional méthodologique « Rapport à mi-parcours des PCAET » - DREAL Occitanie  
<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/rapport-a-mi-parcours-des-pcaet-a25728.html>

Guide de la DREAL Nouvelle Aquitaine « Le bilan à mi-parcours des PCAET »

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-guide-le-bilan-a-mi-parcours-des-pcaet-juin-a13510.html>

### Des exemples de rapport publiés :

Grand Chambéry :

<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwi-15iJosj3AhXLx4UKHXOLaf04ChAWegQIFRAB&url=https%3A%2F%2Fwww.grandchambery.fr%2Fpublication%2F399%2F23-plan-climat-air-energie-territorial-pcaet-rapport-de-suivi-2020.htm%3FTELECHARGER%3D1&usg=AOvVaw3AIBWQqzEuu3gJYtLsNr0c>

Pays du Mont-Blanc

[https://www.ccpmb.fr/uploads/2022/03/ANNEXE\\_2022\\_001\\_1\\_Bilan-mi-parcours-PCAET-2022.pdf](https://www.ccpmb.fr/uploads/2022/03/ANNEXE_2022_001_1_Bilan-mi-parcours-PCAET-2022.pdf)

Val d'Amboise

[http://planclimat.cc-valdamboise.fr/library/userfiles/PCAET-vf/Rapport\\_PCAET\\_Suivi-Evaluation-v2.pdf](http://planclimat.cc-valdamboise.fr/library/userfiles/PCAET-vf/Rapport_PCAET_Suivi-Evaluation-v2.pdf)

Rennes

<https://metropole.rennes.fr/sites/default/files/file-PolPub/PCAET-Rapport-miparcours-2022.pdf>